

Summits On The Air

SOTA

CANADA (VE2)

(projet) Manuel de référence de l'association

Indentification du document (Document reference):

Version (issue number):

Date de publication (date of issue):

Date du début des activités officielles (participation date):

Authorised John Linford, G3WGV Date

Directeur d'association (Association Manager) Jean-Pierre Couture VA2SG

(email : jpcouture68@hotmail.com)

Management Team G0HJQ, G3CWI, G3WGV, GM4ZFZ, MW0IDX, M1EYP

Copyright Notice

"Summits on the Air" SOTA and the SOTA logo are trademarks of the Programme. This document is copyright of the Programme. Some of the source data used in this list herein is copyright of Roy Schweiker and is used with his permission. All other trademarks and copyrights referenced herein are acknowledged.

1.1 TABLE DES MATIÈRES

1.1	TABLE DES MATIÈRES	2
2	Définitions.....	3
3	Informations sur l'Association.....	4
4	Règles quant à l'interprétation de l'altitude.....	5
4.1	Informations générales.....	5
4.2	Droit d'accès	5
4.3	Cartes et navigation.....	6
4.4	Système de coordonnées retenu	6
4.5	Processus pour l'ajout de numéros de référence.....	6
5	Précautions de sécurité.....	6
5.1	Informations échangées lors de l'activation	7
6	Informations sur les sommets	7
6.1	Région Abitibi-Témiscamingue AT	7
6.2	Région Bas-Saint-Laurent BL.....	8
6.3	Région Estrie ES	8
6.4	Région Gaspésie GA.....	9
6.5	Région Laurentides LR.....	9
6.6	Région de Montréal ML.....	10
6.7	Région Nord-du-Québec NQ	10
6.8	Région Outaouais OU	11
6.9	Région de Québec QC	11
6.10	Région Saguenay / Lac-Saint-Jean SG	12
6.11	Région de Charlevoix...CV.....	12

Avis

L'escalade de montagnes est une activité potentiellement dangereuse. L'équipe de direction de SOTA, l'association VE2 et leurs officiers n'acceptent aucune responsabilité pour tout décès, blessure ou quelque dommage causé à quiconque résultant de la participation à une activité SOTA. Le fait d'inclure quelque montagne que ce soit dans la liste des sommets de ce manuel de référence ne doit en aucun cas être interprété comme une assurance, garantie ou information de quelque nature que ce soit que l'escalade de cette montagne est sécuritaire ou même possible en soi. Les données indiquées à ce manuel n'ont pas été vérifiées et ne sont pas garanties et aucune précision ne doit y être interprétée.

Disclaimer

Hiking and mountain climbing are potentially hazardous activities. The SOTA Management Team, the VE2 Association and their officers do not accept responsibility for any death, injury or material damage resulting from participation in SOTA. The inclusion of a summit in this Reference Manual does not indicate that it is safe or even possible to climb the summit. The Summit Reference data is not guaranteed to be accurate and no reliance should be placed upon it.

Régitre des modifications (change control)

Date	version	détails		
juillet 2009	1.0	Première version de ce document		
novembre 2009	2.0	Modifications aux sommets région AT et aux directeurs de régions		
27 mai 2010	3.0	Ajouts région Charlevoix et autres sommets ainsi que précisions à ajouter quant à l'accès aux sommets		

2 Définitions

Dans les présentes :

SOTA signifie « Summits On The Air », soit l'association qui chapeaute les activités reliées à l'activation radioamateur de montagnes, dont le siège social est situé au Royaume-Uni, et dont le site web est : <http://www.sota.org.uk>;

activateur(s) : une ou plusieurs personnes titulaires d'un permis d'opération radioamateur délivré par un organisme reconnu (Industrie-Canada, FCC, etc) qui transmet(tent) d'un des sommets listé au présent manuel dans le cadre d'une opération SOTA ;

activation activer : le fait par un activateur de transmettre d'un des sommets listé aux présentes dans le but de permettre aux chasseurs de récolter des points, selon le programme SOTA ;

chasseur(s) : une ou plusieurs personnes titulaires d'un permis d'opération radioamateur délivré par un organisme reconnu (Industrie Canada, FCC etc) qui tente(tent) de contacter un activateur lors d'une activation ;

ASL : au-dessus du niveau de la mer

3 Informations sur l'Association

ASSOCIATION	CANADA (VE2)
Date de début des opérations	
Régions	<p>Abitibi-Témiscamingue (AT-xxx)</p> <p>Bas-Saint-Laurent (BL-xxx)</p> <p>Estrie (ES-xxx)</p> <p>Gaspésie (GA-xxx)</p> <p>Laurentides (LR-xxx)</p> <p>Montréal (ML-xxx)</p> <p>Nord-du-Québec (NQ-xxx)</p> <p>Outaouais (OU-xxx)</p> <p>Québec (QC-xxx)</p> <p>Saguenay-Lac-St-Jean (SG-xxx)</p> <p>Charlevoix (CV-xxx)</p>
Paramètres d'opérations spécifiques	L'opération doit être effectuée à moins de 25m du sommet
Bande 1, score 1 point	< 400m ASL
Bande 2, score 2 points	>= 400m ASL, <600m ASL
Bande 3, score 4 points	>= 600m ASL, <800m ASL
Bande 4, score 6 points	>= 800m ASL, <900m ASL
Bande 5, score 8 points	>= 900m ASL, <1000m ASL
bande 6, score 10 points	>= 1000m ASL
Bonus saisonnier	Oui
Conditions au bonus saisonnier	Période hivernale avec températures en deça de – 5 degrés Celsius
Élévation minimale pour obtention du bonus saisonnier	500m
Période admissible au bonus saisonnier	1 ^{er} décembre au 31 mars inclusivement
Prix ou reconnaissance de l'association	aucun
Directeur de l'association	Jean-Pierre Couture VA2SG (jpcouture68@hotmail.com)

4 Règles quant à l'interprétation de l'altitude

Le programme SOTA du secteur VE2 est basé sur l'altitude relative des sommets, comparée à leurs environs et requiert un minimum de 150m d'ascension pour qu'un sommet soit qualifié.

4.1 Informations générales

La province de Québec compte plusieurs régions montagneuses et ce sur tout son territoire. Certains sommets sont accessibles plus facilement que d'autres et il revient à l'activateur de choisir le sommet qui convient le mieux à ses habilités, à sa compétence et à sa forme physique.

Certains sommets n'ont pas été inclus dans la liste mais toute personne qui désire faire ajouter un sommet à la présente liste, lequel devra toutefois répondre aux conditions d'admissibilités mentionnées ci-haut et devra répondre aux critères édictés par SOTA, est invitée à contacter le directeur d'association pour plus d'information.

(Ajout 27 mai 2010) Chaque année, les directeurs de région tenteront de fournir au directeur de l'association des renseignements concernant l'accès aux sentiers des sommets ainsi que tout renseignement nécessaire de manière à accélérer et faciliter l'intervention de secouristes au cas d'accident.

4.2 Droit d'accès

Si un des sommets énumérés à la présente liste était du domaine privé, l'activateur assume la responsabilité d'obtenir toute autorisation nécessaire afin d'y avoir accès. Il serait pertinent de communiquer l'information aux autres membres SOTA afin de leur permettre, le cas échéant, d'obtenir l'autorisation nécessaire.

Dans les vallées, et particulièrement près des terres agricoles, il est essentiel de demeurer dans le sentier et de ne pas quitter ce sentier.

Toute opération SOTA où il est démontré que les participants ne sont pas demeurés dans les sentiers habituels peut perdre son crédit SOTA.

Une fois hors d'une vallée et dans une zone non forestière, il est possible qu'aucun chemin plus important qu'un simple sentier n'existe. Toutefois, comme en général tout sommet public a un sentier d'accès au sommet, il est fort probable que ce sentier soit la meilleure option d'accès aux activateurs. Il est fortement recommandé de toujours emprunter des sentiers d'accès connus dans la mesure du possible.

4.3 Cartes et navigation

Les activateurs ont la responsabilité d'obtenir toute carte ou information de navigation requise pour l'activation du sommet. Il est fortement recommandé de se munir de tout équipement de nature à assurer le retour au point de départ comme un GPS par exemple.

4.4 Système de coordonnées retenu

Les coordonnées à la présente liste de sommet sont indiquées en latitude et longitude exprimée en degrés décimaux. Toutes les latitudes sont Nord et longitudes Ouest

4.5 Processus pour l'ajout de numéros de référence

Si un activateur souhaite activer un sommet qui ne fait pas partie de la liste ci-jointe, il doit en informer le directeur d'association et fournir l'information suivante :

1. Le nom du sommet
2. Les coordonnées en latitude et longitude exprimée en degrés décimaux, en conformité avec l'art 3.12.2 des Règlements généraux de SOTA
3. L'altitude du sommet en mètres au dessus du niveau de la mer (ASL)

Le directeur d'association vérifiera si le sommet concerné rencontre les critères de qualification et dans l'affirmative délivrera un numéro d'identification au sommet. La décision du directeur est finale quant à l'interprétation du critère et quant à l'inclusion ou exclusion du sommet dans la liste.

Les activations effectuées avant qu'un sommet ne soit inclus dans la liste ne peuvent pas recevoir de récompenses ou points SOTA.

5 Précautions de sécurité

La température change rapidement. Soyez préparé et munissez-vous de vêtements pour toute éventualité.

Vous ne devriez jamais aller en montagne sans de bonnes bottes de marche, vêtements chauds, une carte topographique de votre secteur et une boussole et si possible un GPS.

Les sommets ne sont pas tous situés dans une zone de couverture cellulaire. Ne vous fiez jamais à la téléphonie cellulaire pour votre sécurité. Assurez-vous d'informer un proche de l'endroit où vous serez au cas où un accident survient.

Si au début du sentier se trouve une liste où il est demandé d'indiquer votre présence et signer, SVP faites les annotations nécessaires pour vous retrouver. Cela facilitera la tâche des secouristes au cas où un accident survient. Aussi, y indiquer votre départ.

5.1 Informations échangées lors de l'activation

En plus des informations qui doivent être communiquées en vertu des règles générales de SOTA, les activateurs sont fortement encouragés à transmettre le locator sous le format Maidenhead tel que défini par l'ARRL ;

6 Informations sur les sommets

6.1 Région Abitibi-Témiscamingue AT

Association	Canada (VE2)
Région	Abitibi-Témiscamingue
Directeur de région	Pascal Carrier VE2WHZ

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
AT-001	Kanasuta	501	1646	48,185889	-79,398667	10		
AT-002	Chaudron	510	1873	48,138111	-79,509222			
AT-003	Kékéko	482	1581	48,1855	-79,1445			
AT-004	Laurier	469	1540	49,80125	-77,526389			
AT-005	Plamondon	533	1749	49,80125	-78,544778			

6.2 Région Bas-Saint-Laurent **BL**

Association	Canada (VE2)
Région	Bas-Saint-Laurent
Directeur de région	Martin Arsenault VA2BQ

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
BL-001	Comi	573	1880	48.4669	-68.2169	2		
BL-002	Pic-Champlain	346	1135	48.3283	-68.8353	1		

6.3 Région Estrie **ES**

Association	Canada (VE2)
Région	Estrie
Directeur de région	Pierre Desjardins VE2PID

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
ES-001	Yamaska	350	1148	45.45	-72.8669	2		
ES-002	Brome	553	1814	45.2831	-72.6331	2		
ES-003	Mégantic	1105	3625	45.4669	-71.15	10		
ES-004	Gosford	1192	3911	45.3017	-70.8669	10		
ES-005	Saddle	972	3189	45.3475	-71.0108	8		
ES-006	Glen	630	2067	45.1831	-72.4	4		
ES-007	Sugar Loaf	655	2149	45.1169	-72.3169	4		
ES-008	Shefford	518	1699	45.3669	-72.6017	2		
ES-009	Gagnon	853	2799	45.0831	-72.5331	6		
ES-010	Hereford	875	2871	45.0828	71.6025	6		
ES-011	Ham	713	2339	45.7917	-71.635	4		
ES-012	Owl's head	713	2339	45.0631	-72.2986	4		
ES-013	Orford	832	2730	45.3122	-72.2408	6		
ES-014	Chapman	650	2133	45.5714	-71.6789	4		
ES-015	Brûlée	500	1640	45.8169	-71.5831	1		
ES-016	Foster	700	2300	45.2302	-71.3982	4		
ES-017	Pinacle	650	2133	45.0236	-71.8962	4		

6.4 Région Gaspésie GA

Association	Canada (VE2)
Région	Gaspésie
Directeur de région	Martin Arsenault VA2BQ

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
GA-001	Jacques-Cartier	1268	4160	48.9883	-65.9481	10		
GA-002	Logan	1135	3724	48.8933	-66.6467	10		
GA-003	Richardson	1184	3885	48.9331	-66.0169	10		
GA-004	Albert	1151	3776	48.92	-66.195	10		
GA-005	Grandes-palettes	838	2749	48.8831	-66.4169	6		
GA-006	Chauve	702	2303	48.8319	-66.2711	4		
GA-007	Blanc	370	1214	48.5331	-62.25	1		
GA-008	Hog's Back	933	3061	48.8592	-66.0639	8		
GA-009	Xalibu	1130	3707	48.9569	-66.0144	10		
GA-010	De-la-Passe	1200	3937	49.0167	-65.95			

6.5 Région Laurentides LR

Association	Canada (VE2)
Région	Laurentides
Directeur de région	Daniel Harlond VE2QBA

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
LR-001	Sir Wilfrid	783	2567	46.6831	-75.6	4		
LR-002	Tremblant	968	3176	46.2669	-74.5831	8		
LR-003	Godard	411	1348	46.2669	-74.75	2		
LR-004	Habitant	366	1201	45.8831	-74.1669	1		
LR-005	Noire	844	2769	46.2494	-74.2875	6		
LR-006	Kaai kop	814	2671	46.2356	-74.1961	6		

6.6 Région de Montréal **ML**

Association	Canada (VE2)
Région	Montréal
Directeur de région	Daniel Harlond VE2QBA

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
ML-001	Saint-Bruno	218	715	45.55	-73.3169	1		
ML-002	Rougemont	390	1280	45.4669	-73.05	1		
ML-003	Saint-Hilaire	403	1322	45.55	-73.1669	2		
ML-004	Royal	229	751	45.5083	-73.5894	1		

6.7 Région Nord-du-Québec **NQ**

Association	Canada (VE2)
Région	Nord-du-Québec
Directeur de région	Jean-Pierre Couture VA2SG

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
NQ-001	D'Iberville	1652	5420	58.8833	-63.7167	10		
NQ-002	Yapeitso	1034	3392	52.2939	-70.6814	10		
NQ-003	Veyrier	1090	3576	51.5333	-68.0833	10		

NOTE : Les sommets VE2-NQ-001 et VE2/NQ-002 ne sont accessibles qu'en avion et demandent beaucoup de planification et d'expérience en montagne.

Comme dans tous les cas, SOTA, ses officiers et l'association VE2 SOTA se dégagent de toute responsabilité pour quelque dommage causé à qui que soit dans le cadre de l'activation d'un sommet.

6.8 Région Outaouais **OU**

Association	Canada (VE2)
Région	Outaouais
Directeur de région	Martin Gillen VA3SIE

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
OU-001	Sainte-Marie	546	1791	45.9392	-75.8517	2		

6.9 Région de Québec **QC**

Association	Canada (VE2)
Région	Québec
Directeur de région	Gilles Chevalier VA2CG

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
QC-001	Raoul-Blanchard	1166	3825	47.3167	-70.8333	10		
QC-002	Orignal	620	2034	46.4169	-70.6	4		
QC-003	Sainte-Anne	820	2690	47.5	-70.9333	6		
QC-004	Adstock	712	2336	46.0331	-71.1833	4		
QC-005	Sainte-Marguerite	698	2290	46.3331	-71.1331	4		
QC-006	Tourmente	579	1900	47.0831	-70.75	2		
QC-007	Tourbillon	573	1880	46.9669	-71.25	2		
QC-008	Bélair	485	1591	46.8169	-71.5	2		
QC-009	Ferréol	770	2526	47.15	-70.9	4		
QC-010	Saint-Magloire	917	3009	46.6036	-70.4261	8		
QC-011	Belle-Fontaine	1131	3711	47.3953	-71.1106	10		
QC-012	De la Québécoise	1112	3648	47.4986	-71.0469	10		

6.10 Région Saguenay / Lac-Saint-Jean **SG**

Association	Canada (VE2)
Région	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Directeur de région	Jean-Pierre Couture VA2SG

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
SG-001	Des Conscrits	1006	3301	48.	-71.05	10		
SG-002	Valin	909	2982	48.1522	-70.8292	8		
SG-003	Édouard	626	2054	48.1522	-70.2847	4		
SG-004	Grands-Fonds	733	2405	47.7667	-70.0833	4		
SG-005	Apica	867	2844	47.9864	-71.4261	6		
SG-006	Victor-Tremblay	791	2595	48.64	-70.8811	4		

6.11 Région de Charlevoix **CV**

Association	Canada (VE2)
Région	Charlevoix
Directeur de région	Jean-Pierre Couture VA2SG

Réf	Nom	Mètres	Feet	Lat	Long	Score	Valide du	Valide au
CV-001	Acropole des draveurs	1048	3438	47.9	-70.45	10		
CV-002	Des Érables	1030	3379	47.8833	-70.45	10		
CV-003	Du Lac des Cygnes	980	3215	47,6667	-70.4333	8		
CV-004	L.A. Richard	975	3199	47.8	-71.25	8		
CV-005	Jérémie	1045	3428	47.9167	-70.4	10		
CV-006	Élie	1045	3428	47.9167	-70.3667	10		
CV-007	Des Éboulements	770	2526	47.5297	-70.295	4		
CV-008	Des Morios	940	3083	47.7367	-70.53	8		

Cette page blanche est intentionnelle